

## **SCANDALEUX !!!**

La direction nationale a pris la décision de ne plus faire de CDI sur B2S AIX dû à la situation du site. Nous savons que le site d'AIX est dans une situation critique... mais à quoi la faute ???

**Scandaleux : Décisions locales ? Non décisions nationales !!!** A quoi bon s'adresser à notre direction locale alors que les décisions concernant AIX se prennent à Paris ! Et puis... dans ces conditions à quoi bon avoir une direction locale ?

**Scandaleux : La considération de B2S AIX envers ses salariés ???** Des salariés en CDD (=précarité) pendant plusieurs mois, aujourd'hui la direction locale se sépare d'eux sans état d'âme alors qu'ils se sont donnés à fond pour espérer avoir un CDI et une stabilité professionnelle... mais pire encore, pendant plusieurs mois B2S Aix ne s'est pas gêné de leur faire miroiter un CDI en contre partie ces salariés acceptaient tout et n'importe quoi... SUD qualifie ce genre de comportement « d'abus de faiblesse ! »

**Scandaleux : La qualité...???!?** Rappelons un principe simple qui s'appelle « le principe d'apprentissage ». Un salarié entrant dans une entreprise coûte de l'argent, tout d'abord en formation puis en accompagnement et étant nouveau, il produit une rentabilité négative. C'est au fur et à mesure qu'il apprend son métier, qu'il commence à avoir une rentabilité positive et à fournir de la qualité et plus on va vers le temps et l'expérience acquis et plus le salarié confirme sa rentabilité positive et croissante... Or Chez B2S Aix, les salariés sont embauchés en intérim ou cdd mais c'est dès qu'ils commencent à devenir rentable et fournir un travail de qualité qu'ils ne sont pas CDIés et donc B2S AIX se sépare d'eux... Si vous comprenez quelque chose, alors expliquez-nous car nous, on ne comprend rien en cette politique de destruction !

**Scandaleux : user et abuser du système ???** Alors que la menace de perte de client Orange et fermeture du site planait, B2S Aix signait des CDI et aujourd'hui qu'on a renouvelé le contrat Orange la direction prend la décision de geler les CDI ! est-ce que le fait d'avoir reçu une subvention de 200 000 € en contre partie de la création de 100 CDI sur 2 ans depuis 2011, et la date d'échéance arrivant à terme explique ce comportement ??? Sud demandera des comptes auprès du conseil général et ainsi que l'organe de contrôle des subventions publiques (la chambre régionale des comptes), car nous estimons que s'il y a eu peut être 100 CDI créés en 2 ans afin de bénéficier des subventions publiques, combien y a-t-il eu de départ ou de non renouvellement... ? Création de cdi mais à quel prix, car à côté de cela combien de salariés souffrent de risque psycho sociaux ? Quand la direction dénonce que certains abusent du système, la moindre des choses est qu'on soit irréprochable ! A bon entendeur...

# **SUD, un autre syndicalisme**